

De Gaulle et les événements du constantinois du 8 mai 1945

Roger Benmebarek, préfet honoraire

Colloque « De Gaulle et l'Algérie » organisé par
la DMPA du Ministère de la Défense et les Archives Nationales
9/10 mars 2012 - Auditorium du Musée de l'Armée - Hôtel des Invalides

Autres Cahiers de la Mémoire

sur le site de Roger Benmebarek

<http://www.rogerbk.com/memoire/cahiers.htm>

N°1 - Les Communes mixtes d'Algérie

N°2 - Les Événements de Sétif, Mai 1945

N°3 - Nafissa Sid Cara,

Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre

de 1959 à 1962

De nombreux travaux évoquent les événements de Sétif du 8 mai 1945. Il reste pourtant soixante sept ans après, à en établir les vraies causes, le déroulement exact, le vrai bilan des pertes humaines et bien sûr, leur rôle dans l'évolution de la relation France Algérie. Ce n'est cependant pas l'objet de cette table ronde qui se borne à cerner la manière dont le général de Gaulle y fut confronté.

Peu de documents impliquent directement le général de Gaulle dans les événements du 8 mai 1945 à Sétif : un télégramme d'une part ; la mention d'autre part, que lui-même en a portée 14 ans après, dans ses Mémoires de guerre. Le télégramme émane du ministre de l'Intérieur, Adrien Tixier, adressé au gouverneur général de l'Algérie, Yves Chataigneau¹. La phrase, extraite du tome 3 des Mémoires de guerre, paru en 1959², est la suivante : « **En Algérie, un commencement d'insurrection, survenu dans le Constantinois et synchronisé avec les émeutes syriennes du mois de mai, a été étouffé par le gouverneur général Chataigneau** ».

C'est en partant de ces deux écrits que nous devons reconstituer la confrontation du général de Gaulle aux événements de Sétif et vérifier sa pensée vis-à-vis de l'Algérie.

Le télégramme du 11 mai³

Le message daté du 11 mai 1945, transmet aux familles des victimes de l'agression de Sétif la sympathie du général de Gaulle. Il affirme la volonté de la France de ne laisser porter aucune atteinte à sa souveraineté sur l'Algérie, annonce l'envoi des renforts militaires nécessaires pour faire respecter l'ordre public et maintenir l'autorité française. Il ordonne de réprimer tous agissements antifrçais d'une minorité d'agitateurs et affirme enfin que la France garde sa confiance à la masse des Français musulmans d'Algérie.

La date d'envoi du message gouvernemental, à 12 h 30, le 11 mai, est à souligner. Il est adressé alors que les obsèques des victimes, se sont déroulées la veille, le 10 au matin, à Sétif, en présence du gouverneur général et d'une foule européenne houleuse manifestant sa colère. Après Périgotville (*Aïn el Kebira*), le 8 au soir et Kerrata (*Kherrata*) le 9 au matin, le village de Chevreul (*Arbaoun*) a été dégagé, mais le 10 seulement, et les dépouilles des représentants de l'État, administrateurs à Périgotville, siège de la commune mixte de Takitount, enlevés le 8 mai après midi sur la route - dont la mort avait cependant été annoncée par les émeutiers pour inciter à la révolte - ne sont retrouvées que le 11 dans la matinée. Les auteurs du télégramme l'ignoraient donc, tout comme l'ampleur des troubles et le nombre des victimes encore incertain ou pas totalement connu. Le premier communiqué de presse du ministère de l'Intérieur ne sortira d'ailleurs que le 14 et la presse n'évoquera les faits qu'à partir du 15 mai, censure oblige, l'état de siège n'étant pas encore levé.

Mais l'importance accordée aux événements est plus encore à remarquer. Elle élargit le sens du message et donne une autre portée aux événements. On note l'instruction d'affirmer publiquement la volonté du gouvernement - le message sera lu le lendemain par le gouverneur lui-même devant les Délégations financières à Alger, tribune la plus solennelle - et l'exégèse attentive du texte fait observer qu'adressé aux victimes et aux responsables de l'ordre, il est surtout destiné à l'opinion internationale ; il sonne comme un avertissement.

¹ Yves Chataigneau, diplomate, fut délégué de la France au Levant de 1943 à 1944, puis gouverneur général de l'Algérie, du 8 septembre 1944 au 11 février 1948.

² *Mémoires de guerre. Le salut*. Éditions Pocket 2010 p.319

³ Texte en annexe 1.

Outre l'affirmation publique de la volonté de la France **victorieuse** - remarquons ce dernier mot - soulignons : **ne laisser porter atteinte à la souveraineté de la France sur l'Algérie**. Un pays du camp des vainqueurs ne tolère pas la mise en cause de son intégrité territoriale et de sa souveraineté. Ce sont des termes du droit international. Le message est incontestablement dirigé vers l'extérieur. Notons : Des **renforts militaires**, non pas de police ; l'événement est un casus belli et non un trouble intérieur ; c'est une riposte armée qui convient. **Agissements antifrançais, une minorité d'agitateurs**. Il ne s'agit pas d'un soulèvement populaire, on dénonce une action subversive, un complot,

Confiance est réaffirmée en la masse des Français musulmans : La masse est exonérée de tout soupçon et du même coup la politique musulmane entreprise par le gouvernement provisoire - la politique intérieure française - se trouve réaffirmée et hors du champ d'intervention de l'étranger ; il s'agit principalement de l'ordonnance du 7 mars 1944. Observons que l'appellation « **Français musulmans** » applique l'instruction toute récente, du 18 mars 1945, du gouverneur général Chataigneau bannissant l'usage du terme « **indigènes** ».

La France donc, pas plus quelle ne tolère une agression extérieure, n'entend admettre une immixtion dans sa politique intérieure et à cet égard, il est opportunément rappelé que les musulmans d'Algérie sont des Français. Le texte est sans doute le fruit d'une concertation entre le cabinet du Général⁴, le ministre de l'Intérieur Adrien Tixier et Yves Chataigneau et leurs cabinets. Il n'est pas signé du général, mais adressé au nom du chef du gouvernement ; compte tenu de sa portée, il ne peut qu'avoir reçu l'aval du général.

Une agression inspirée par l'étranger

Pour comprendre la portée internationale du message, il faut imaginer cette journée du 8 mai 1945 à Paris, chômée pour fêter la victoire, où parviennent au même moment dans l'après midi, les nouvelles d'Alger et du Levant. La biographie chronologique publiée par l'Institut Charles de Gaulle indique à cette date : « *Avec la complicité des autorités britanniques, manifestations antifrançaises à Beyrouth, Alep, Homs, Hama et Damas* ». Selon les Mémoires de Guerre, la complicité britannique ne fait aucun doute pour le général.

Comment dès lors ne pas présumer un amalgame entre nouvelles de Syrie et nouvelles venues d'Alger ? Comment ne pas supposer qu'elles furent reçues et traitées de même manière, malgré un contexte différent, par des hommes particulièrement attentifs aux événements du Levant ? Ne négligeons pas le fait que de Gaulle, Yves Chataigneau, le directeur de cabinet de celui-ci, Paul Alduy⁵, comme le général Catroux,⁶ y sont passés. Il est vraisemblable aussi que les événements de Sétif ont été mis en balance pour décider de la réaction française aux événements du Levant et inversement et quant aux moyens, de la capacité de la France d'envoyer des renforts sur ces territoires.

Il reste que cette hypothèse d'une synchronisation, retenue à l'époque par le gouvernement ne pouvait qu'être partagée par cette étonnante conjonction d'hommes au récent passé commun au Levant. En 1959, elle n'aura toujours pas quitté l'esprit du Général ; pour lui, l'agression du 8 mai venait de l'extérieur, notamment des britanniques.

⁴ Le directeur du cabinet du chef du gouvernement est Gaston Palewski, diplomate, Français libre.

⁵ Paul Alduy diplomate et préfet, qui fut chef du cabinet politique du délégué de la France au Levant, était directeur du cabinet civil et diplomatique d'Yves Chataigneau à Alger. Il sera sénateur-maire de Perpignan.

⁶ Le général Georges Catroux, ancien Ht-commissaire au Levant, nommé par de Gaulle, fut gouverneur général de l'Algérie en 1943-1944, et ministre de l'Afrique du nord du gouvernement provisoire en 1945.

Pourtant jusqu'à ce jour, aucune enquête, aucune recherche d'historien, n'ont établi une collusion significative entre agents britanniques et les troubles de Sétif, même si la circulation d'officiers anglais à Kerrata, le 9 mai, en plein drame, parut anormale - l'enquête était encore menée plusieurs mois après - et s'il est certain que des armes furent acquises de soldats anglo-américains - ce marché parallèle était florissant en Algérie après 1942 - et transportés à dos de mulets dans le massif des *Babors*, au nord de Sétif, rien ne permet d'établir l'ingérence ou la complicité, à Sétif, des alliés de la France, hormis la réputation anticoloniale de Roosevelt,.

L'interprétation du Général étant ce qu'elle est, il faut la constater. Pour autant, on ne peut arrêter là l'analyse de sa confrontation au drame du 8 mai. Si les événements de Sétif ont eu une origine autre que l'agissement de l'étranger, comment le Général y fut-il lié ?

La décision d'éloigner Messali Hadj.⁷

Une première cause saute aux yeux, à l'évidence : l'éloignement le 28 avril vers Brazzaville, du leader Messali Hadj, dont les manifestants du 8 mai à Sétif, réclamèrent à grands cris la libération ; cette décision émanait du général de Gaulle.

Il faut donc remonter à l'incident qui s'est déroulé le 18 avril 1945 à Reibell-Chellala, chef-lieu d'une commune mixte du Sersou, à 200 kms au sud d'Alger. Le leader nationaliste, président de l'ex-Parti Populaire Algérien interdit, y était assigné à résidence forcée depuis 1943. Nombre d'historiens présentent l'affaire comme le prélude des événements du 8 mai 1945, mais ne l'interprétant pas de la même manière, des ambiguïtés subsistent sans diminuer l'importance du fait. En bref, le 18 avril 1945, lors de la conférence annuelle de l'*achaba*,⁸ en présence du Préfet d'Alger, Louis Périllier, la notification d'un arrêté d'internement à quatre proches de Messali, tourne court. Les assignés prennent la fuite à la barbe des gendarmes, au milieu d'une foule complice. Trois jours après, le 21 avril, Messali est conduit à El Goléa, au sud de Ghardaïa et le 28, transféré à Brazzaville.

Sans revenir sur le déroulement des faits diversement rapportés, on les retient comme un camouflet pour le préfet, s'étonnant toutefois que le secrétaire général l'accompagnant ait été chargé de procéder lui-même à l'arrestation. Pourquoi procéder à une arrestation ce jour-là, sans discrétion possible, alors que l'ordre d'internement avait été signé dès le 8 avril. Il faudrait encore établir le lien éventuel de l'incident avec l'éloignement de Messali le 28 avril.

S'agissait-il d'une maladresse du Préfet ou d'une manœuvre pour procurer un prétexte recherché pour faire décider par Paris, l'éloignement du leader nationaliste ? Messali était devenu vraiment encombrant depuis qu'à Alger, en mars, le congrès des AML (Amis du Manifeste et de la Liberté) l'avait proclamé « *chef incontesté du peuple algérien* » au plus grand dam du président des AML, Ferhat Abbas. Cette proclamation non prévue par les organisateurs du Congrès, devait beaucoup à Saad Dalhab, proche de Messali, celui-là même que justement, on voulut arrêter à Reibell-Chellala. L'intervention en personne d'un secrétaire général s'explique aussi, quand on sait que celui-ci était François Rey, ancien sous-préfet de Sétif, ami ouvertement affiché de Ferhat Abbas. Comment ne pas penser que cette procédure d'arrestation exorbitante des usages administratifs visait à plaire à Ferhat Abbas, sinon suivre une suggestion de sa part ? Abbas en 1945, était courtoisé par

⁷ Lettres du 22 avril 1945 du ministre de l'Intérieur (CAOM 81 F866) et du 26 avril 1945 du gouverneur général, adressées nommément au Général de Gaulle.

⁸ *Achaba*, migration des nomades et troupeaux du sud vers les hauts plateaux du nord. Une conférence intercommunale et inter administrative en réglait annuellement les modalités : parcours, lieux et conditions de pacage des troupeaux.

l'Administration algéroise, au plus grand dépit des administrateurs civils locaux, voire d'élus européens de Sétif. Abbas disait qu'on le craignait ; il aimait s'en vanter.

En avril 1945, se manifestaient en Algérie deux courants nationalistes, l'ex-PPA de Messali et les Amis du Manifeste de Ferhat Abbas, les AML. L'audition des deux leaders au début de 1944, par une Commission des réformes présidée par le général Catroux, laissait penser qu'on prenait avec eux, le chemin du dialogue, mais il est vraisemblable que le « bourgeois » Abbas, autonomiste, effrayait moins le Gouvernement général, dont Augustin Berque, l'incontournable directeur des affaires musulmanes de 1941 à 1946 et même Chataigneau, que le « prolétaire » Messali, résolument séparatiste. Avoir deux fers au feu était de bonne stratégie ; les utiliser l'un contre l'autre n'était-ce pas mieux ? La tentative d'arrestation avortée de Chellala a pu être une phase de ce jeu de l'Administration entre les deux courants.

Plus étonnante est l'ampleur prise à Paris, au sommet de l'État, par l'affaire de Reibell-Chellala et cela nous ramène à notre sujet, le général de Gaulle.

Adrien Tixier, ministre de l'Intérieur et le gouverneur Chataigneau, présent dans la capitale précisément, pour y évoquer le cas Messali, en font rapport le 22 avril, puis le 26 avril, au général de Gaulle ; ils dénoncent de manière tout à fait inhabituelle, en forme de vrai réquisitoire, le faux-pas du préfet Périllier et l'engagement de sa responsabilité⁹ dans cette atteinte au prestige de la France. Ils proposent le transfert de Messali à Brazzaville. **Il ne fait pas de doute que l'éloignement du leader nationaliste a bien été soumis au général de Gaulle et finalement décidé par lui.**

Anne Rey-Goldzeiguer, Bertrand Haberbrusch, Jean-Louis Planche, voire Jean-Pierre Peyroulou, divergent sur l'interprétation de l'incident de Reibell-Chellala, surtout avec le récit qu'en fait Jean Coutelen, administrateur adjoint présent sur les lieux. A.R-G y voit même la marque d'un complot du secrétaire général de l'Algérie, P-J Gazagne, dirigé contre la mollesse du gouverneur et du gouvernement ; le recoupement des archives ne permet pas de le penser. Mais maladresse ou manœuvre ou règlement de comptes entre préfets, toujours est-il qu'invoquant l'atteinte à l'autorité de l'État, on a obtenu du général de Gaulle la mesure d'éloignement souhaitée. Elle fut effective le 28 avril.

Le 1^{er} mai et le 8 mai, la libération de Messali servit de cri de ralliement. Elle fut scandée par la foule à Alger, Oran, Bône, Sétif et dans d'autres villes. Les incidents de Sétif paraissent donc s'inscrire comme la suite de la décision du Général de Gaulle d'éloigner le leader PPA. Mais en étaient-ils vraiment la conséquence ?

L'éloignement du leader ne serait qu'une cause apparente, car si le défilé s'est partout déroulé aux cris de « Libérez Messali »¹⁰, pourquoi la violence ne fit-elle rage qu'à Sétif et comment expliquer la particulière sauvagerie dans les rues de la ville et dans les campagnes du nord de Sétif, des meurtres de 102 européens ? On sait que ces violences ont surpris l'état-major de l'ex-PPA lui-même qui, craignant de se voir dépassé, a lancé le 11 seulement, un mot d'ordre d'insurrection, pour le rapporter d'ailleurs presque aussitôt. Une autre version de la genèse de la décision du gouvernement d'éloigner Messali a donc ma préférence.

⁹ De fait, le préfet Périllier, futur résident à Tunis, poursuivra une brillante carrière préfectorale et politique.

¹⁰ <http://www.mostefai.net/verite3.html> S'il est établi aujourd'hui grâce à Chewki Mostefai, ancien représentant du FLN à l'Exécutif provisoire en 1962, que c'est bien le Bureau de l'ex PPA à Alger, qui a décidé de manifester le 1^{er} et le 8 mai 1945 et lors des défilés, d'y brandir le drapeau de l'ancienne Etoile Nord Africaine, ancêtre du PPA, mais en y proscrivant toutes armes, on en conclut que les débordements du défilé de Sétif et les tueries du nord de cette ville n'ont nullement été prévues par le parti nationaliste. Des tueurs ont donc agi sans ordre, en marge des manifestations et hors de son contrôle. Organisés, puisqu'ils s'y sont préparés en forgeant des armes la veille, qui les menait ? Cela reste encore à préciser aujourd'hui.

La consultation approfondie des archives et les recherches que je mène actuellement dans le cadre d'une thèse à Paris IV, recentrent l'attention sur d'autres faits survenus dans la région nord de Sétif avant ce 8 mai tragique et le jour même. Elles me font conclure que l'éloignement de Messali et les violences de Sétif se rattachent à d'autres raisons.

D'autres raisons justifiaient l'éloignement de Messali.

D'abord, lors de réunions tenues à Constantine, le 14 avril 1945, il fut question de Messali et une information des renseignements généraux en date du 15 avril, remontée à Paris, était si alarmante qu'elle ne pouvait rester sans suite. Elle révélait un plan d'insurrection en Algérie, détaillé et précis, lié à la toute proche conférence des Nations Unies de San Francisco. Tenues en marge de la commémoration de la disparition de Ben Badis, fondateur des Oulemas, ces réunions ont élaboré le projet de faire libérer Messali et plus encore.

La convocation à Constantine du président de la section AML de Périgotville, un centre du nord de Sétif, modeste tailleur qui n'hésita pas à braver le refus de sauf-conduit que lui opposa l'administrateur (celui-là même qui fut victime du guet apens le 8 mai), autorise à penser qu'il s'agissait avec lui d'installer Messali à la ferme Maïza, à 6 kilomètres de Périgotville. Dans cette localité, les bâtiments officiels furent étonnamment préservés lors des troubles du 8 mai - j'en ai fait personnellement le constat - voire protégés par les émeutiers¹¹. C'est dans le massif des *Babors* qui l'entoure, que devait être proclamé un gouvernement que les Nations Unies auraient reconnu comme l'amorce d'un État algérien. Des réunions à Périgotville en avril 1945, le stockage d'armes dans la montagne et des complicités avérées dans le personnel de la commune mixte, suggèrent un complot.

Ajoutons pour étayer cette thèse, le fait aujourd'hui avéré, confirmé par Roger Vétillard¹², qu'à Sétif, le 8 mai 1945, les premiers crimes furent commis avant même le départ du défilé qui réclamait la libération de Messali. Dans ce but, des armes furent forgées la veille, par un forgeron du parc aux bestiaux de Sétif ; ceci veut dire que le complot fut préparé indépendamment de la manifestation populaire ; la dérive de celle-ci ne fut qu'en apparence, provoquée par l'éloignement du leader. La mesure d'éloignement répondait à une menace précise d'insurrection qui devait commencer ce jour là, le 8 mai, à Périgotville. Mohamed Harbi, Guy Pervillé, Anne Rey-Goldzeiguer, Benjamin Stora qui les premiers, évoquèrent l'évasion de Messali et son installation à la ferme Maïza, ont eu tort de ne pas aller plus loin dans leurs investigations. Ces faits expliquent la brusque décision du gouvernement du général de Gaulle, de neutraliser au plus vite Messali, de l'éloigner quel que soit le risque de trouble de l'ordre public.

Implication du général de Gaulle dans les événements du 8 mai 1945.

Si la décision du général de Gaulle d'éloigner le leader répondait à la crainte d'une insurrection - répétons que lui-même n'a pas lié directement les violences du 8 mai à sa décision, y ayant toujours vu la main de l'étranger - on ne saurait affirmer, que l'attention qu'il porta sur ces événements et leur déroulement, lui permit une connaissance vraiment précise des opérations de maintien de l'ordre. Le Général n'en connut que la synthèse que lui en faisaient son ministre de l'Intérieur et le gouverneur général. Sur les points forts portés à sa connaissance, il a sûrement exercé son autorité, notamment :

¹¹ Déposition devant un OPJ, le commissaire Vernet, du secrétaire de la section AML de Périgotville.

¹² *Sétif, Mai 1945, Massacres en Algérie*, Préface de Guy Pervillé, Éditions de Paris 2011.

- Une rapide reprise en main de la situation. Conformément à ses ordres, l'armée maîtrisa le terrain dès le 12 mai. Il peut écrire : « *commencement d'insurrection étouffé* ».

- La légalité des opérations de maintien de l'ordre. Souci ostensiblement affirmé dès le début des troubles, on pressent une consigne du gouvernement. 20 commissaires de la police judiciaire sont envoyés sur les scènes de crime dès le 9 mai et avec les premières unités militaires, on dépêche dans la nuit du 8 au 9, deux administrateurs civils en vue d'accompagner les militaires dans les *Babors*. Du bilan de ces opérations, le Général ne put connaître que le chiffre établi par les autorités, 1500 victimes.

- Le démarrage immédiat de la phase judiciaire, le 15 mai. Le général de Gaulle a-t-il incité le ministre de l'Intérieur à conseiller la modération au commissaire du gouvernement près du tribunal militaire de Constantine, le Colonel Halpert ? C'est possible ; on ne peut que le présumer ; ce dernier s'est donné la mort sans laisser d'explication de son geste, immédiatement après un entretien avec Adrien Tixier à Constantine.

- Un souci certain d'apaisement qui apparaît dans l'action judiciaire, étonnamment clémente vu l'état de siège, après l'assassinat de 102 européens, quoi qu'on en dise aujourd'hui. Sur 134 peines de mort, 34 seulement furent exécutées ; sur 924 peines criminelles, 342 furent amnistiées et 382 soumises à examen en vue d'une grâce amnistiante ; les 876 peines correctionnelles furent toutes amnistiées.¹³ L'amnistie votée somme toute rapidement, le 9 mars 1946, au vu de sa date, a dû être décidée et préparée avant que le général ait quitté la tête du gouvernement, le 20 janvier 1946.

En conclusion, nous retiendrons s'agissant du général de Gaulle et du 8 mai 1945 :

1. Que le général de Gaulle s'est senti confronté à une agression d'ordre international ; il y a répondu en se plaçant au même niveau. La souveraineté de la France était en cause, l'exemple de la Syrie et du Liban lui donnant toutes raisons d'y penser. Interrogé lors de sa conférence de presse du 2 juin 1945 sur une éventuelle corrélation entre les événements de Syrie et le même jour et à peu près à la même heure en Algérie, la réponse du général n'est pas nette et reste encore à cette date, dubitative : « *Le gouvernement a beaucoup de raisons d'inquiétudes ; il reste néanmoins optimiste, malgré toutes nos raisons de préoccupations* ». Il n'y a rien de moins obscur.
2. Qu'il n'a pas cru à un soulèvement populaire. Il est avéré depuis qu'il n'a pas eu lieu, comme le vocabulaire des communiqués de l'époque le faisait penser, les chefs militaires (Général Henry Martin, général Raymond Duval) étant encore marqués du souvenir du Maroc où ils étaient passés et de la guerre du Rif.
3. Qu'il a voulu que l'affaire fut traitée rapidement ; elle le fut. Il en fait le constat dans ses Mémoires de guerre. Sans doute ne voulait-il pas - parce qu'il ne le pouvait pas - engager des opérations militaires d'envergure, compte tenu des moyens nécessaires.
4. Qu'il prôna la modération, manifeste dans les suites judiciaires. Elle a pu dicter l'attitude du gouvernement provisoire après son départ. Les leaders furent libérés. Des protagonistes directs de la conspiration des *Babors* ont pu siéger dans les assemblées.

Sur le fond, pour le général de Gaulle, la souveraineté française sur l'Algérie était sans équivoque en 1945, et la politique qu'y menait la France était du seul ressort français.

Cette politique était dans la ligne de l'ordonnance du 7 mars 1944 ; les discours le prouvent. Celui de Constantine du 12 décembre 1943, en passant par celui du 12 octobre 1947 à Alger - Saint Eugène, se poursuit dans celui du 4 juin 1958 à Alger et se continue

¹³ Vr annexe : Bilan judiciaire au 10 juillet 1947.

dans celui du 4 octobre 1958 annonçant le Plan de Constantine. Tout montre que jusqu'à l'offre d'autodétermination de 1959, le général de Gaulle a maintenu fermement le cap du principe de « l'Algérie, ensemble de départements français », affirmé en 1943, et ce malgré les multiples tentatives d'internationalisation de l'affaire à l'ONU.

La cohérence de la pensée du général de Gaulle sur l'Algérie est flagrante ; son attachement quasi viscéral au respect de la souveraineté nationale autorise à penser qu'il n'a pu que ressentir « douloureusement »¹⁴ l'issue de l'autodétermination algérienne, mais la raison d'État devait prévaloir.

Interprétant d'autres mots du général, extraits des «Mémoires de guerre » (déjà cité) « *à la condition, toutefois, que nous nous tenions droits et fermes, comme une nation qui sait ce qu'elle veut, ne revient pas sur sa parole, mais exige qu'on soit fidèle à celle qu'on lui aura donnée. Cette directive, je l'ai lancée à partir de Brazzaville. A présent, c'est en Indochine et en Afrique du Nord qu'il nous faut d'abord l'appliquer* », disons que dans son esprit, il apparaît que la IVe République s'est détournée du cap fixé. Il est alors permis de se demander si de Gaulle resté au gouvernement après le 20 janvier 1946, le problème algérien n'aurait pas pris une autre tournure dès avant 1954.

Roger Benmebarek, préfet honoraire

Annexe 1 : Message du 11 mai 1945

Adressé à GOUVERNEUR GENERAL ALGER

Diffusion : CAB/C
CAB/DP
CAB/M
SG

Par : MINISTRE INTERIEUR PARIS

34166 PARIS 0256544 102 11 1230

Primo – Veuillez transmettre aux familles des victimes agression de Sétif la sympathie du Général de GAULLE et du Gouvernement tout entier. Secundo – Veuillez affirmer publiquement la volonté de la France victorieuse de ne laisser porter aucune atteinte à la souveraineté française sur l'Algérie – Tertio – Vous recevrez incessamment tous renforts militaires nécessaires pour faire respecter ordre public et maintenir autorité française – Quarto – Veuillez prendre toutes mesures nécessaires réprimer tous agissements anti-français d'une minorité d'agitateurs –Quinto –Veuillez affirmer que la France garde sa confiance à la masse des Français musulmans d'Algérie.

¹⁴ Selon l'amiral Philippe de Gaulle.

